

Objet: Compte de gestion 2023

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la synthèse du compte de gestion figurant dans les deux tableaux joints en annexe,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'arrêter le compte de gestion 2023 du comptable public, étant entendu qu'il a été au préalable contrôlé par la direction des finances et des marchés publics de la Ville ;

Considérant que les totaux des mandats et titres émis ainsi que les annulations sont identiques aux mouvements constatés dans la comptabilité de la Ville et qu'aucune erreur ni écart n'a été constaté.

Il vous est donc proposé de :

- certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

- d'arrêter les comptes de l'exercice budgétaire 2023 du budget principal de la Ville établi au vu du compte de gestion 2023 produit par le comptable public de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, _____, en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,

Luce PANE

NOTE EXPLICATIVE N°33

OBJET : Compte de gestion 2023

Le compte de gestion du comptable public est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est établi par le comptable en fonction à la clôture de l'exercice. Il doit être produit au plus tard le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Il justifie l'exécution du budget par rapport à l'autorisation donnée par le Conseil municipal lors du vote de ce dernier pour faire apparaître in fine pour chacune des deux sections du budget, en recettes et en dépenses, les prévisions budgétaires totales, les émissions de titres et de mandats nettes des annulations permettant ainsi d'indiquer le résultat de l'exercice.

Vous trouverez ci-après deux tableaux extraits du compte de gestion 2023 du comptable public. Ils vous permettront de constater la concordance avec le compte administratif quant aux résultats budgétaires de l'exercice et au résultat d'exécution du budget de la Ville pour 2023.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes nettes	3 943 208,14 €	40 745 468,03 €	44 688 676,17 €
Dépenses nettes	9 179 856,05 €	37 286 133,99 €	46 465 990,04 €
Résultat de l'exercice			
Excédent		3 459 334,04 €	
Déficit	5 236 647,91 €		1 777 313,87 €

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2023	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	2 636 427,63 €		-5 236 647,91 €		-2 600 220,28 €
Fonctionnement	6 793 679,55 €		3 459 334,04 €		10 253 013,59 €
Total	9 430 107,18 €		-1 777 313,87 €		7 652 793,31 €